



RAPPORT ANNUEL 2014-2015
SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant	7
Société Innovatech du Sud du Québec – États de la situation financière	8
Société Innovatech du Sud du Québec – États du résultat global	9
Société Innovatech du Sud du Québec – États des variations des capitaux propres	10
Société Innovatech du Sud du Québec – États des flux de trésorerie	11
Société Innovatech du Sud du Québec – Notes complémentaires aux états financiers	12

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2014-2015, la Société Innovatech du Sud du Québec a poursuivi ses activités conformément au mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré un résultat net de 507 915 \$.

Mentionnons qu'en octobre 2008, la Société a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech s.e.c., en contrepartie desquels elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés, d'une valeur de 10 000 000 \$, se composent du portefeuille de placements et d'une somme d'argent comptant.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société Innovatech du Sud du Québec compte cinq (5) membres.

Au 31 mars 2015, le conseil d'administration de la Société était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil¹

M. André Côté, administrateur

M^e Sebastian Boisjoly, administrateur
Directeur des fonds d'investissement, Investissement Québec

Mme Sylvie Chagnon, administratrice

M. Yves Lafrance, administrateur
Premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

¹ M^e Pierre B. Lafrenière a démissionné à titre de président du conseil et d'administrateur le 24 avril 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M. Yves Lafrance
Administrateur



États financiers

DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2015 ET 2014
AINSI QUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'OUVERTURE
AU 1^{er} AVRIL 2013



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Sud du Québec, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Sud du Québec au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 12 afférente aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2015 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2013.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Marcel Couture, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 16 juillet 2015

Société Innovatech du Sud du Québec

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux
(en dollars canadiens)

	31 mars 2015	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2013
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	876 106	160 727	4 975 726
Placements temporaires (note 5)	4 741 456	5 272 450	-
Participation dans une société en commandite (note 6)	7 971 414	7 647 531	8 213 996
Frais payés d'avance	1 672	1 669	1 669
	13 590 648	13 082 377	13 191 391
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passif			
Charges à payer et frais courus	3 000	3 000	1 213
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	18 160	17 804	-
	21 160	20 804	1 213
Capitaux propres			
Capital-actions (note 8)	55 500 800	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	(41 931 312)	(42 439 227)	(42 310 622)
	13 569 488	13 061 573	13 190 178
	13 590 648	13 082 377	13 191 391

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Yves Lafrance
Administrateur

Société Innovatech du Sud du Québec

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Des exercices clos les 31 mars
(en dollars canadiens)

	2015	2014
PRODUITS FINANCIERS NETS		
Plus-value (moins-value) sur les placements	548 798	(94 458)
Revenus d'intérêts	55 028	57 398
	603 826	(37 060)
CHARGES		
Services professionnels et contractuels	7 818	10 297
Honoraires de services administratifs – Entité sous contrôle commun	78 044	71 216
Assurances	10 029	10 012
Frais bancaires	20	20
	95 911	91 545
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	507 915	(128 605)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Des exercices clos les 31 mars
(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} avril 2013	55 500 800	(42 310 622)	13 190 178
Résultat net et résultat global	-	(128 605)	(128 605)
Solde au 31 mars 2014	55 500 800	(42 439 227)	13 061 573
Résultat net et résultat global	-	507 915	507 915
Solde au 31 mars 2015	55 500 800	(41 931 312)	13 569 488

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Des exercices clos les 31 mars
(en dollars canadiens)

	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	507 915	(128 605)
Ajustement pour :		
(Plus-value) moins-value sur les placements	(548 798)	94 458
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Frais payés d'avance	(3)	-
Charges à payer et frais courus	-	1 787
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	356	17 804
	(40 530)	(14 556)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(4 741 456)	(10 566 217)
Disposition de placements temporaires	5 272 450	5 293 767
Distribution de capital sur placement	224 915	472 007
	755 909	(4 800 443)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	715 379	(4 814 999)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	160 727	4 975 726
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	876 106	160 727
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts encaissés	35 833	55 419

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013
(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Sud du Québec (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Sud du Québec (RLRQ, chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec).

Étant une société d'État, la Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'établies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Il s'agit des premiers états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS et IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* à être appliquée. Les informations liées à la transition de référentiel comptable sont présentées à la note 12.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 16 juillet 2015.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers de la Société selon les IFRS exige le recours à des estimations et à des hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements temporaires	Coût amorti
Participation dans une société en commandite	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer et frais courus	Coût amorti
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	Coût amorti

Société Innovatech du Sud du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013
(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, sous la rubrique "Plus-value (moins-value) sur les placements", le cas échéant.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue la perte de valeur pour un instrument financier, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global sous la rubrique "Perte de valeur sur instruments financiers".

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique "Revenus d'intérêts", selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 mars 2015	31 mars 2014	1^{er} avril 2013
Trésorerie	27 180	160 727	17 854
Acceptations bancaires, aux taux de 0,84 % et 0,80 %, échéants en avril et en juin 2015 (1,12 %, échéant en avril 2013 au 1 ^{er} avril 2013)	848 926	-	4 957 872
	876 106	160 727	4 975 726

Société Innovatech du Sud du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013
(en dollars canadiens)

7. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le **niveau 3** :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde au début de l'exercice	7 647 531	8 213 996
Moins-value réalisée sur les placements	10 236	15 461
Variations de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements	538 562	(109 919)
Distribution de capital sur les placements	(224 915)	(472 007)
Solde à la fin de l'exercice	7 971 414	7 647 531

La juste valeur de la participation dans une société en commandite est évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évalué à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite.

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 millions de dollars, lequel est divisé en 1 million d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Au cours des exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, aucune nouvelle action n'a été émise.

Autorisé :

1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

	31 mars 2015	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2013
Émis et payé :			
555 008 actions ordinaires	55 500 800	55 500 800	55 500 800

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

9. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2015, les capitaux propres de la Société ont un solde de 13 569 488 \$ (13 061 573 \$ au 31 mars 2014; 13 190 178 \$ au 1^{er} avril 2013).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à un risque de crédit se composent principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des placements temporaires. Ceux-ci sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit qui leur est associé est minime.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Société Innovatech du Sud du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013
(en dollars canadiens)

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice a varié de 0,77 % à 1,05 % (de 1,00 % à 1,13 % en 2014). Les échéances de ces placements étaient de 111 à 363 jours (de 55 à 363 jours en 2014).

La variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

Les charges à payer et frais courus et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

11. OPÉRATIONS ENTREPARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de service, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de services administratifs.

12. TRANSITION AUX IFRS

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 constituent ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS en remplacement des PCGR du Canada - Partie V. Ils ont été préparés en fonction des méthodes comptables décrites à la note 3. La date de transition aux IFRS de la Société est le 1^{er} avril 2013.

La Société a mis en application l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, pour préparer ses premiers états financiers annuels. La Société ne s'est prévalu d'aucune des exemptions facultatives à l'application rétrospective complète des IFRS à la transition. La Société a toutefois appliqué les exceptions obligatoires suivantes à l'application rétrospective complète des IFRS à la transition :

1) Estimations:

La Société s'est assurée de ne pas utiliser ses connaissances subséquentes afin de créer ou de réviser des estimations établies conformément aux IFRS à la date de transition. Conséquemment, les estimations utilisées à cette date sont cohérentes avec les estimations établies à cette même date selon le référentiel comptable antérieur.

2) Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers:

La Société applique de manière prospective les dispositions de décomptabilisation d'instruments financiers à compter de la date de transition aux IFRS.

La Société a choisi d'adopter par anticipation les recommandations de la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. La version définitive d'IFRS 9 a été publiée par l'IASB en juillet 2014. Cette nouvelle norme remplace l'IAS 39 *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation*.

L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Société Innovatech du Sud du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013
(en dollars canadiens)

12. TRANSITION AUX IFRS (SUITE)

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles des pertes subies, comme l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit une approche en plusieurs étapes et fondée sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu l'impact suivant sur le classement des instruments financiers:

	Partie V	IFRS
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction	Coût amorti
Placements temporaires	Juste valeur	Coût amorti
Participation dans une société en commandite	Juste valeur	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer et frais courus	Autres passifs	Coût amorti
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	Autres passifs	Coût amorti

La transition aux IFRS et l'adoption par anticipation d'IFRS 9 n'a eu aucun impact sur les capitaux propres de la Société au 1^{er} avril 2013 et au 31 mars 2014. De plus, le résultat global de l'exercice clos le 31 mars 2014 n'a pas subi de modifications.

À l'état des flux de trésorerie, la rubrique « Acquisition de placements » a fait l'objet d'un reclassement afin de présenter distinctement les acquisitions et les dispositions de placements temporaires.

À l'état de la situation financière, l'acceptation bancaire d'un montant de 2 575 619 \$ au 31 mars 2014, a été reclassé de la rubrique « Acceptation bancaire » à la rubrique « Placements temporaires ».